



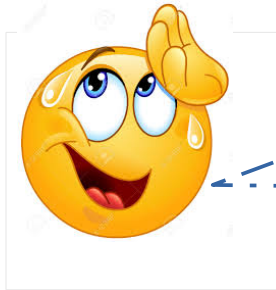
LA GRIGNOTTE
Restaurant scolaire de la Grigonnais
Association de parents bénévoles

DOSSIER D'INSCRIPTION 2018/2019

Documents à nous retourner :

- Fiche de renseignement individuelle (1 fiche par enfant) si concerné :
- Mandat SEPA + RIB (mise en place du paiement par prélèvement)
- feuille de réservation au trimestre (fréquentation occasionnelle)
- Fiche PAI (à télécharger sur le site de la mairie)

*Dossier à déposer
complet dans
la boîte aux lettres du
restaurant scolaire, à
côté de la mairie.*



Afin de faciliter le travail
des bénévoles, merci de
nous déposer les
dossiers avant l'été !

Modifications de réservation : 06 400 999 31 (SMS)

Pour cette rentrée 2018, nous avons modifié plusieurs points du règlement intérieur et les modalités d'inscription et de réservation. Tous ces changements sont précisés dans le **règlement intérieur** que vous trouverez ci-joint.

Pour la sécurité de vos enfants et le bon fonctionnement du restaurant scolaire, il est **indispensable** que vous nous retourniez le dossier complet dès que possible et **au plus tard le jour de la rentrée**.

Nous conseillons aux familles dont les enfants ne fréquentent pas le restaurant scolaire de tout de même déposer un dossier, pour permettre l'accueil de vos enfants en cas d'imprévu.

Les repas pris vous seront facturés en fin de mois. La première facture vous sera donc transmise début octobre 2018. Elle inclura l'adhésion à l'association (6€/famille).

A NOTER : des **permanences** pour régulariser l'année 2017/2018 (repas en plus ou absences à rembourser) auront lieu le **mercredi 12 et le vendredi 14 septembre** de 18h30 à 20h au restaurant scolaire.

Pour toute question, veuillez nous contacter par mail :
restaurantscolaire.lagrignotte@gmail.com

ASSEMBLEE GENERALE
Vendredi 16 Novembre

Les bénévoles de La Grignotte



FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

Restaurant scolaire La Grignotte
ANNEE SCOLAIRE 2018 / 2019

MERCI de corriger tout changement ou erreur en couleur
et de compléter les autres champs.

NOM Prénom:

Né(e) le :

Parents référents :

Père:

Mère:

Fréquentation du restaurant scolaire :

occasionnelle (remplir réservation au trimestre)

régulière à l'année (cocher les jours ci-dessous)

lundi mardi jeudi vendredi

COORDONNEES

Adresse:

Téléphone fixe

Père :

Mère :

Téléphone Mobile

Père :

Mère :

Adresse Mail

1er mail contact :

2eme mail contact :

INFORMATIONS

Allergie alimentaire: oui - non

Si oui remplir un document PAI (projet d'accueil individualisé)

Prise de médicaments (PAI): oui - non

Autorisation d'utiliser la photo fournie en interne uniquement: oui - non *pas de diffusion extérieure*

Photo fournie: oui - non

Menus: consultation internet version papier

Ecole :

Classe:

EN CAS D'URGENCE (coordonnées entre 12H00 et 13H30)

NOM

TELEPHONE

Lien avec l'enfant

Raccompagnement autorisé ?

Contact n°1 :

Contact n°2 :

Contact n°3:

Médecin traitant:

Je soussigné(e), Mr / Mme

- autorise le personnel du restaurant scolaire à prendre toute décision nécessaire pour mon enfant, en cas d'extrême urgence, et à l'orienter vers le centre hospitalier de mon choix, soit

- certifie avoir vérifié l'exactitude des informations pré-inscrites sur ce document.

- a pris connaissance du règlement intérieur.

Fait à

Le

Signature :



Restaurant scolaire La Grignotte

Réservation Septembre Octobre Novembre Décembre 2018

Famille : _____

*NE PAS REMPLIR CETTE FICHE SI LA FREQUENTATION EST REGULIERE
utiliser la fiche de renseignements pour préciser les jours de fréquentation*

SEPTEMBRE																
Prénom (s)	lun	mar	jeu	ven	lun	mar	jeu	ven	lun	mar	jeu	ven	lun	mar	jeu	ven
	3	4	6	7	10	11	13	14	17	18	20	21	24	25	27	29

OCTOBRE																
Prénom (s)	lun	mar	jeu	ven	lun	mar	jeu	ven	lun	mar	jeu	ven	VACANCES			
	1	2	4	5	8	9	11	12	15	16	18	19				

NOVEMBRE																
Prénom (s)	lun	mar	jeu	ven	lun	mar	jeu	ven	lun	mar	jeu	ven	lun	mar	jeu	ven
	5	6	8	9	12	13	15	16	19	20	22	23	26	27	29	30

DECEMBRE																
Prénom (s)	lun	mar	jeu	ven	lun	mar	jeu	ven	lun	mar	jeu	ven	VACANCES			
	3	4	6	7	10	11	13	14	17	18	20	21				

Attention : la réservation est prise en compte uniquement si le **dossier d'inscription complet** nous a été remis (dossier téléchargeable sur le site de la mairie, rubrique Famille)

LES MODIFICATIONS de réservation sont à nous transmettre **AVANT 8H** le matin :
uniquement par SMS (06 400 999 31)

FACTURATION

Les repas pris seront facturés en fin de mois.

Les absences non prévenues sont facturées au prix du repas.

Les repas annulés collectivement (sortie ou absence d'enseignant) ne sont pas facturés.

Date :

Signature :



REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire la Grignotte est une **association de parents d'élèves** des écoles St Michel et Marronniers bénévoles depuis sa création en 1987, soutenue et encouragée par la mairie.

Ce temps de déjeuner doit dépasser le stade strictement alimentaire et être au même titre que les autres moments de la journée, un temps d'éducation.

Des repas à thèmes rythment l'année en fonction des fêtes du calendrier pour faire découvrir aux enfants, de façon ludique, de nouvelles saveurs. Le personnel veille à être attentif aux besoins de l'enfant, à proposer des portions adaptées à chacun, à apprendre aux enfants à respecter la nourriture et dans la mesure du possible, à goûter à tout.

Rien ne pourra cependant se faire sans la coopération de tous. Aussi nous comptons sur votre aide, car la restauration de nos enfants sera ce que nous en ferons et c'est à nous tous qu'il incombe qu'elle soit de qualité.



ORGANISATION :

Pour préparer une moyenne de 190 repas par jour en 2 services, une équipe est formée de personnel de la Grignotte et de la mairie. Les locaux mis à disposition par la mairie respectent les normes en vigueur et sont régulièrement inspectés par les services vétérinaires.

Les menus (mis à jour chaque mois), la fiche de renseignement et la fiche d'inscription trimestrielle sont consultables sur le site de la mairie,

Les menus sont affichés dans les classes et sur inscription : une photocopie ou un mail sera remise aux familles qui le souhaitent. Les menus peuvent subir quelques modifications pour des raisons d'approvisionnement saisonnier.

« L'équipe cuisine » met l'accent sur la qualité des produits et sur la proximité de l'approvisionnement, afin de préparer, sur place, des menus variés et équilibrés.



ALLERGIE :

Toute allergie, contre-indication médicale ou alimentaire doit impérativement être signalée à l'association. Le personnel de la cantine n'est pas en droit de donner des médicaments pendant le service sauf si un PAI est établi. En cas de prise de médicaments nous vous demanderons de prévoir un double du traitement qui restera à la cantine ainsi que l'ordonnance.

Pour certaines allergies ou problèmes exceptionnels, les parents peuvent contacter l'association pour qu'ils puissent apporter le repas de leur enfant préparé par leur soi, facturé sous le nom de « panier » à 2.30€ (ce qui correspond aux charges de fonctionnement).



TARIFICATION ET FACTURATION :

L'inscription sera validée qu'après la fourniture du dossier complet et sous réserve d'aucun retard de paiement.

Le dossier d'inscription est disponible dès juin et est à **remettre impérativement avant le jour de la rentrée.** En cas de retard et relance, et compte tenu des enjeux sanitaires ; des pénalités financières de **1 euro par repas seront appliquées.**

- 1 repas enfant = 3.60€
- Carte d'adhésion = 6€ / an / famille

Les modalités de réservations se font pour l'année trimestre.

Les factures sont dressées au réel en fin de mois et envoyées par mail.

Les régularisations se font par prélèvement ou chèque ou espèces au 10 du mois. En cas de retard une majoration de 10% est appliquée.

En cas de difficultés financières ; ne pas hésiter à prendre contact rapidement avec la Grignotte (par mail).

Chaque matin, les écoles fournissent les badges des enfants déjeunant à la cantine.

Ce badgeage est la référence permettant la facturation.

Toute réclamation devra se faire par courrier ou mail.

Absences :

Absence prévenue avant 8h par sms sur téléphone portable au 06 40 09 99 31 ; le repas ne sera pas facturé.

Si grève ou sortie ; le repas n'est pas facturé ; il n'est pas nécessaire de prévenir.

En cas d'absence non prévenue ; le repas est facturé 3.60€.



DISCIPLINE :

Face aux problèmes d'indiscipline et de non-respect des enfants vis-à-vis du personnel, des camarades, de la nourriture et du matériel, le bureau met en place une fiche de conduite qui reprend les règles de vie de la cantine, celle-ci vous parviendra par le biais des enseignants et sera à nous retourner signée.

Une convocation au restaurant scolaire pourra suivre entre le bureau et les parents de l'élève ainsi que l'école si besoin.

L'inscription au restaurant scolaire vaut acceptation du présent règlement par les enfants et les parents.

Si besoin sur un sujet concernant :

- **Le temps passé en salle :** restaurantscolaire.lagrignotte@gmail.com
- **Le temps passé sur le trajet ou la cour :** mairie@lagrigonnais.fr

Mandat de prélèvement SEPA

Restaurant scolaire La Grignotte - ICS n°

2, rue de l'abbé Mérel 44170 LA GRIGONNAIS

En signant ce mandat, vous autorisez Restaurant scolaire La Grignotte à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Restaurant scolaire La Grignotte. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de début de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Référence unique du mandat

RUM :

Identité et coordonnées du débiteur

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Compte à débiter

IBAN :

BIC :

Type de paiement

Paiement récurrent :

Paiement ponctuel :

Signature

Fait à :

Le : / /

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinés à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectifications tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.